

Date: Le mardi 30 mars 1999 - n° 13

Heure: 10 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 87 du Règlement, et sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, il est ordonné :

QUE l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires pour l'année financière 1999- 2000, en vue de l'adoption en bloc du quart d'entre eux, et qu'à cette fin :

À partir de maintenant, et ce, pour une période d'une heure, il y ait échange entre le ministre des Régions et le député de Montmagny-L'Islet, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes au député indépendant;

Ensuite, pour une période d'une heure, il y ait échange entre la ministre de la Justice et le député de Marquette, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes au député indépendant;

Après les affaires courantes, pour une période d'une heure, il y ait échange entre le ministre de

l'Environnement et le député d'Orford, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes au député indépendant;

Ensuite, pour une période d'une heure, il y ait échange entre le ministre de la Sécurité publique et le député de Saint-Laurent, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes au député indépendant;

Finalement, pour une période d'une heure, il y ait échange entre le président du Conseil du trésor et ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et le député de Vaudreuil et le député de Westmount-Saint-Louis, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes au député indépendant;

QU'au terme de ces échanges, l'Assemblée se prononce sur le rapport de la commission plénière ainsi que sur le projet de loi y faisant suite, le tout conformément à l'article 281 du Règlement. Après quoi, conformément à l'article 281, l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, sera renvoyée en commissions permanentes.

En conséquence, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000.

Étude en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude des crédits budgétaires pour l'année financière 1999-2000, en vue de l'adoption du quart de ces crédits.

M. le président de la commission plénière avise M. Brouillet, vice-président, que la commission n'a pas fini de délibérer sur les crédits provisoires.

30 mars 1999

À 12 h 20, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 00.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Legault, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1998.

(Dépôt n° 198-19990330)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 23, 24, 25 et 30 mars 1999, a poursuivi le débat sur le discours du budget.

(Dépôt n° 199-19990330)

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. MacMillan (Papineau) dépose deux extraits de pétition concernant la libre circulation des travailleurs de la construction du Québec et de l'Ontario :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 892 citoyens et citoyennes de Papineau;
(Dépôt n° 200-19990330)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 619 citoyens et citoyennes de Papineau.
(Dépôt n° 201-19990330)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Ouimet (Marquette) dépose :

Deux notes de M. Gaétan Lemoyne — une en date du 12 mars 1999, envoyée aux membres du comité de gestion du Tribunal administratif du Québec; l'autre en date du 1er février 1999, envoyée à Me François T. Tremblay et à Me Odette Laverdière — et une lettre, en date du 18 février 1999, adressée à Mme Goupil, ministre de la Justice, par Mme Anne Leyder, présidente de la Conférence des juges administratifs du Québec, concernant le renouvellement du mandat de certains membres du Tribunal administratif du Québec :

(Dépôt n° 202-19990330)

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 25 mars 1999, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement et ministre de la Solidarité sociale, au nom du ministre des Finances, proposant :

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 13, Loi n° 4 sur les crédits, 1998-1999;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 3 en annexe)

Pour: **66** Contre: **42** Abstention: **0**

30 mars 1999

En conséquence, le projet de loi n° 13 est adopté.

Motions sans préavis

M. Bouchard, premier ministre, présente une motion concernant le 50^e anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin d'informer les membres sur les activités et les ressources de la commission et de procéder à l'organisation de ses travaux;
- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Conformément à l'ordre adopté ce matin et sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de reprendre l'étude des crédits budgétaires pour l'année financière 1999-2000, en vue de l'adoption en bloc du quart d'entre eux.

De consentement, M. Gautrin (Verdun) échange avec le président du Conseil du trésor.

30 mars 1999

Le débat terminé, les crédits provisoires pour l'année financière 1999-2000 sont adoptés à la majorité des voix.

Mme la présidente de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc, à la majorité des voix, le quart des crédits budgétaires pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1999-2000, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est adopté.

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement et ministre de la Solidarité sociale, au nom de M. Landry, ministre des Finances, propose :

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 14,
Loi n° 2 sur les crédits, 1999-2000;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

Cette motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. MacMillan (Papineau) à Mme Lemieux, ministre du Travail, concernant la mobilité de la main-d'oeuvre entre le Québec et l'Ontario dans le domaine de la construction;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) à Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, concernant le nombre de

30 mars 1999

places en garderie;

- le troisième, sur une question adressée par Mme Normandeau (Bonaventure) à M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, concernant la gestion de la forêt québécoise.

À 19 h 11, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 31 mars 1999, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 30 mars 1999, à 15 h 48, à son bureau au Palais de justice de Québec, en présence de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Louis Lebel, Administrateur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 13 Loi n° 4 sur les crédits, 1998-1999.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement et ministre de la Solidarité sociale, au nom du ministre des Finances, proposant l'adoption du projet de loi n° 13, Loi n° 4 sur les crédits, 1998-1999 :

(Vote n° 3)

POUR - 66

Arseneau	Boulerice	Gendron	Ménard
Barbeau	Boulianne	Geoffrion	Morin
Baril	Brassard	Goupil	Papineau
(<i>Arthabaska</i>)	Caron	Harel	Paquin
Baril	Carrier-Perreault	Jolivet	Paré
(<i>Berthier</i>)	Charest	Julien	Payne
Beaulne	(<i>Rimouski</i>)	Jutras	Pelletier
Beaumier	Cliche	Kieffer	(<i>Abitibi-Est</i>)
Bédard	Côté	Lachance	Perreault
Bégin	(<i>Dubuc</i>)	Laprise	Rioux
Bergeron	Côté	Leduc	Robert
Bertrand	(<i>La Peltrie</i>)	Legault	Rochon
(<i>Charlevoix</i>)	Cousineau	Léger	Signori
Bertrand	Désilets	Lelièvre	Simard
(<i>Portneuf</i>)	Dion	Lemieux	(<i>Montmorency</i>)
Blanchet	Doyer	Léonard	Simard
Boisclair	Duguay	Létourneau	(<i>Richelieu</i>)
Bouchard	Facal	Maltais	Trudel
Boucher	Gagnon	Marois	Vermette

CONTRE - 42

Beauchamp	Chagnon	Després	Gobé
Bécharde	Charest	Dumont	Jérôme-Forget
Bélanger	(<i>Sherbrooke</i>)	Dupuis	Kelley
Benoit	Cholette	Fournier	Lamoureux
Bergman	Copeman	Gagnon-Tremblay	Lamquin-Éthier
Bordeleau	Cusano	Gautrin	Laporte
Brodeur	Delisle	Gauvin	Leblanc

30 mars 1999

Loiselle
Maciocia
MacMillan
Marsan

Middlemiss
Mulcair
Ouimet
Paradis

Pelletier
(*Chapleau*)
Poulin
Sirros

Tranchemontagne
Vallières
Whissell
Williams

ABSTENTION - 0